



Avignon, le 28 mars 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Valorisation
des Ressources Humaines

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les directeurs d'école

s/c de Mesdames et Messieurs
les principaux de collège

s/c de Monsieur le directeur de l'EREA

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription

Dossier suivi par
Pôle A

Téléphone
04 90 27 76 22
04 90 27 76 44
Fax
04 90 82 96 75

Mél.
ce.dvrh-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : ERRATUM

Référence : Circulaire départementale du 18 mars 2011 relative au mouvement des enseignants du premier degré.

J'ai l'honneur de vous informer que, dans la circulaire susvisée, le paragraphe relatif aux accusés de réception du VII. 1. est remplacé par :

« Les participants recevront, le **27 avril 2011**, un accusé de réception dans les boîtes I-prof. Il leur appartient de le vérifier précisément et de retourner cet accusé de réception à l'inspection académique, pôle A – mouvement, avec les éventuelles corrections lisibles, par envoi postal, ou via I-prof, pour le **mardi 3 mai 2011** (délai de rigueur, la cachet de la poste faisant foi). »

Je vous remercie de prendre bonne note de cette modification.



Bernard LELOUCH